



Acte n° 2023C135

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 26
Pouvoirs : 13
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 29/06/2023

Le 6 juillet 2023, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à l'espace Carjat, Chemin du Chassinal situé à Fareins (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Bruno HENRY, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Fabien BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Valérie BOYER), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Nicole DUGELAY), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Gilles GARNIER (Pouvoir Elise DIENNET), Vincent LAUTIER (Pouvoir Yves DUMOULIN), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH (Pouvoir Anne-Marie DEGUEURCE), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Bernard REY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Corinne MARTIN GAJAC.

OBJET : MOBILITES DURABLES – Approbation du Plan de Mobilité Simplifié.

Vu, la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu, l'article L.1214-36-1 du Code des transports qui définit les modalités d'élaboration du plan de mobilité simplifié ;

Vu la délibération 2021B26 du 07/10/2021 de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée portant sur la réalisation d'un plan de mobilité simplifié ;

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise les services de mobilités sur son territoire.

Afin de bâtir et de mettre en œuvre la politique de mobilité locale en fonction des besoins du territoire, la CCDSV a initié en 2022 l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié. Il vise à améliorer les déplacements des habitants et des salariés de la CCDSV, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce document de planification de la mobilité garantit la cohérence et la priorisation des actions à l'échelle de la CCDSV. Le plan d'action résulte d'un travail de concertation avec les élus, les acteurs économiques, les usagers, et les collectivités voisines.

Ce plan d'action (annexé à cette délibération) décrit 5 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics.

- Action 1 : Restructurer le réseau Saônibus.
- Action 2 : Restructurer le transport scolaire.
- Action 3 : Poursuivre le développement de l'offre en lien avec l'arrivée du BHNS et les réseaux de transport voisins (notamment SYTRAL).
- Action 4 : Harmoniser la tarification avec les autres AOM (intégration tarifaire).

Axe 2 : Développer les mobilités partagées et solidaires.

- Action 5 : Développer les aires de covoiturage et arrêts d'autostop organisé en lien avec les transports.
- Action 6 : Communiquer autour des dispositifs de covoiturage existants – inciter au covoiturage.
- Action 7 : Proposer un service de prêt à but d'insertion.
- Action 8 : Envisager l'installation des bornes de recharges électriques (collectivité ou SIEA).

Axe 3 : Favoriser les mobilités actives par le déploiement de service.

- Action 9 : Réaliser un schéma directeur des modes actifs et assurer les connexions avec les réseaux structurants existants et programmés.
- Action 10 : Implanter du stationnement vélo sécurisé.
- Action 11 : Développer la location de VAE longue durée.
- Action 12 Développer l'aide à l'achat de vélos et VAE.
- Action 13 : Favoriser l'installation d'acteurs du secteur.

Axe 4 : Encourager la démobilité et informer sur l'offre de mobilité.

- Action 14 : Encourager le développement du télétravail et des tiers-lieux et développer des commerces et services de proximité.
- Action 15 : Créer une maison de la mobilité.
- Action 16 : Développer un plan de communication.
- Action 17 : Animer des événements aux enjeux de la mobilité.

Axe 5 : Encourager la mobilité auprès des employeurs.

- Action 18 : Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur Plan de Mobilité.

Le plan d'actions du Plan de Mobilité Simplifié a été partagé lors du comité de pilotage du 4 mai 2023. À l'issue de ce comité qui rassemble notamment les communes et les collectivités partenaires, ses membres ont validé ce document de planification.

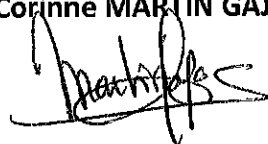
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22/06/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Plan de Mobilité Simplifié présenté ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président de la CCDSV à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Trévoux, le 06/07/2023

La Secrétaire de Séance,
Corinne MARTIN GAJAC



Affichage sous format électronique : 13/07/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

